



CHARTRE D'ADHÉSION UNION SPORTIVE BASKET L'ISLE-JOURDAIN

Tout adhérent (parent(s), enfant(s), ...), à l'USBL s'engage à respecter les points suivants:

1. Assister aux entraînements, aux matches et aux événements d'équipe (tournois, stages) sur toute la saison en respectant les horaires définis par les encadrants.
2. Prévenir, dans un délai raisonnable les encadrants, en cas d'indisponibilité ou de contretemps. Informer les encadrants de tous soucis physiques ou ne permettant pas d'avoir une pratique normale.
3. Se présenter sur le terrain avec une tenue adaptée : short, tee-shirt, nécessaire de douche, bouteille d'eau, chaussures de sport propres et réservées à la pratique du sport en salle. Enlever les objets dangereux avant la pratique (montres, chaînes...)
4. Avoir un comportement convenable au sein du club : respect des décisions (sportives et administratives), des encadrants, des bénévoles et des dirigeants.
5. Avoir une conduite irréprochable au sein de son équipe : respecter ses partenaires, les adversaires, les arbitres et les coaches, par son attitude et par son langage.
6. Aider les entraîneurs à sortir et ranger le matériel, et participer à la logistique en prenant en charge régulièrement le nettoyage des maillots et des chasubles.
7. Écouter attentivement et respecter les consignes d'organisation et de sécurité énoncées par les dirigeants et encadrants. En aucun cas les mineurs ne doivent rester seuls ou utiliser les installations sans la présence d'un adulte adhérent du club.
8. Respecter le matériel des infrastructures. Il est, entre autres, interdit de se suspendre sur les panneaux de basket-ball.
9. Toute amende fédérale résultant d'un manquement au code de jeu FFBB en vigueur sera payée par le licencié (ou un parent pour un licencié mineur) qui en est responsable.
10. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans le complexe sportif.
11. Participer à la vie du club en aidant les bénévoles des diverses commissions lors des événements sportifs et extra-sportifs.
12. Tout licencié doit remettre la documentation complète d'engagement, le règlement de sa cotisation et les chèques de cautions dans les 15 jours qui suivent sa première participation aux entraînements.
13. Le club laisse trois entraînements d'essai à l'issue desquels tout joueur peut décider de ne pas s'inscrire. De même, le club se réserve le droit de ne pas accepter un joueur définitivement dans le cas où celui-ci aurait une attitude ou un comportement qui ne correspondrait pas aux valeurs du club.

Le club laisse trois entraînements d'essai à l'issue desquels tout joueur peut décider de ne pas s'inscrire. De même, le club se réserve le droit de ne pas accepter un joueur définitivement dans le cas où celui-ci aurait une attitude ou un comportement qui ne correspondrait pas aux valeurs du club.

Le Bureau se réserve le droit de sanctionner tout adhérent ne respectant pas cette charte en suivant la gradation suivante, en fonction de la gravité des faits :

- avertissement oral par un encadrant, bénévole ou dirigeant,
- sanctions administratives (règlement des amendes, remboursement...),
- sanctions sportives suspension temporaire, mise à l'épreuve...),
- et Conseil de discipline du club (sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive).